

**L'ACTIVITE ECONOMIQUE DE LA
COMMUNE DE TENDE AU DEBUT
DU XIX^e SIECLE VUE A TRAVERS
UNE ETUDE D'UN INSPECTEUR
DES IMPOTS**

Par Vincent CHAVANNE

Les archives départementales des Alpes-Maritimes possèdent, sous la cote P 232, un document étonnant sur l'activité économique de la commune de Tende, document établi en 1813 par un inspecteur des impôts en charge de créer les bases de l'impôt foncier. Ce texte savoureux, concis, est inhabituel sous la plume d'un fonctionnaire du fisc. Nous le reproduisons à peu près in extenso, ayant seulement supprimé les considérations purement fiscales. L'orthographe de l'époque a été conservée, elle ne cause aucune difficulté de lecture.

"La commune de Tende est située à environ huit lieux métriques de Nice où se tient le marché le plus voisin et son chef lieu est bâti à côté de la grande Route de Nice à Turin ; cette commune est arrosée ou traversée presque en totalité du nord au sud par le ruisseau dit La Roya, qui passe devant le village chef lieu à côté de la grande route ; à ce ruisseau se réunissent plusieurs autres tels que Biogna, Giofredo et Canaresse, de sorte qu'il prend bientôt la forme d'une petite rivière ; l'on y pêche des truites, quelques anguilles et une espèce de petit poisson qu'on appelle Boto dans le pays et que les naturalistes désignent par le nom de Chabon.

L'entier territoire de cette commune qui a une étendue considérable consiste en montagnes, et ravins ou torrents, et ces montagnes qui ne sont point cependant les plus élevées de la grande chaîne des Alpes sont les plus remarquables du département des Alpes-Maritimes. De ce nombre sont Mons Ego qu'on prononce par corruption Mont Bègue, Misson ou Mi-Son, la Montagne du Diable, Mont d'Enfer, Pipin, Bichourni, Cornion, Sabion, Montcolomb et autres. Les sommets de ces montagnes ne sont habités que par des chamois, des lièvres blancs, des perdrix blanches et gelinottes, et enfin des aigles de différentes espèces. Les bergers restent ordinairement avec leurs troupeaux sur les cotés en s'approchant toujours plus des sommités vers le mois de juillet et août et en redescendant ensuite par degrés à fur et mesure qu'ils s'approchent de la rude saison ; il suffit de savoir que le trop fameux col de Tende est situé dans cette commune et entre deux montagnes bien plus élevées pour se faire une idée de la rigueur de l'hiver.

Les productions du territoire de cette commune consistent en froment, avoine , seigle, lentilles, vin, châtaignes et foin, le tout en petite quantité, l'on y trouve des pâturages immenses qui servent à nourrir pendant quatre mois d'été seulement des vaches, des brebis et des chèvres, ce qui oblige les bergers à se procurer d'autres pâturages pour l'hiver du côté de Nice ou du Var. Les vaches appartiennent à un grand nombre de propriétaires des différentes communes du département qui les confient pendant la belle saison à la garde d'un berger connu et loin de payer pour la garde quelque rétribution au berger, ce dernier s'engage au contraire à fournir au propriétaire une quantité de fromage convenue et relative à la fécondité de chaque vache qu'on cherche à reconnaître par des épreuves faites pendant les premiers jours. Les brebis et les chèvres appartiennent à des bergers de profession qui voyagent sans cesse avec leurs troupeaux depuis le sommet des montagnes aux cotés de la mer et afferment partout des pâturages pour différentes saisons.

Les vins sont sans doute de la plus mauvaise qualité qu'on recueille sur le globe.

Il existe une grande étendue de bois de haute futaie de pins et mélèzes ; ils fourniraient en abondance des mats de bâtiments pour la marine marchande si les difficultés du transporteur les condamnaient à périr presque en totalité dans les déserts qui les ont vu naître. Aussi les habitants ont ils cru dans un temps de licence agir d'une manière favorable à leurs intérêts en détruisant par le feu une grande partie de ces forêts à l'effet de les convertir en simples pâturages. Le fer moins actif a fait encore des ravages effrayants, et la main qui le dirigeait n'avait sans doute d'autre objet que celui de détruire puisqu'on retrouve des tiges

énormes desséchées, à demi pourries, à côté de leur tronc saillant de deux ou trois mètres au-dessus de la surface du sol, ce qui marque encore la hauteur de la neige qui le couvrait lorsque le surplus de l'arbre a été abattu. Aujourd'hui l'administration forestière veille à la conservation de ces bois, mais jamais encore on a pu parvenir à faire des ventes au dessus de 2 f 50 par pied d'arbre de la plus belle espèce.

L'on ne retrouve de terrain cultivé que dans les gorges les plus basses à côté de ruisseaux ou ravins et souvent le voyageur a de la peine à concevoir en passant sur la route comment il a été possible au cultivateur de pénétrer jusqu'au milieu d'un précipice effrayant pour y piocher quelques lambeaux de terrain et y semer du bled. Ce serait en vain qu'on essaierait encore comme on l'a tenté quelque fois de cultiver des terrains plus élevés ; ceux qui ne sont pas entièrement stériles par leur nature sont exposés à laisser périr les récoltes par les gelées ou à être emportés en entier jusqu'à la roche vive par le premier orage. La difficulté des transports des récoltes est d'ailleurs telle en plusieurs endroits qu'une récolte même assez abondante ne saurait dédommager le cultivateur de tous ses frais.

L'on trouve dans la commune de Tende une mine de plomb et d'argent dont l'exploitation alimente environ cent ouvriers en été et trente seulement en hiver, attendu qu'il n'y a que les mineurs déjà très enfoncés dans le flanc de la montagne qui puissent résister au froid et se mettre à l'abri des avalanches qui détruisent de temps en temps les édifices les plus solides.

Le principal genre d'industrie des habitants de la commune de Tende consiste dans l'agriculture, et le soin ou le commerce des bestiaux. Il est cependant nécessaire d'observer qu'une grande partie des pâturages de cette commune sont affermés à des bergers de Briga qui en font un commerce beaucoup plus étendu.

La commune de Tende est composée de son chef lieu, d'un hameau appelé Gragui (sans doute Granile), de la mine de plomb où il y a la maison du propriétaire, de quelques mauvaises auberges et de celle appelée la Cà située sur la route à deux lieux métriques de Tende (l'auberge de la Cà avait été construite lors de l'aménagement du chemin muletier du col vers 1591-1592) et enfin de plusieurs baraques de bergers qu'on appelle margueries et qui sont dispersées dans la montagne. Il est inutile de faire mention de quelques cabanes construites sur des propriétés éloignées du domicile du propriétaire qui n'a voulu remplir d'autre objet que celui de pouvoir se réfugier au besoin au moment d'un orage et d'y faire consommer par ses bestiaux quelques fourrages ou pailles dans le temps des travaux, à l'effet d'éviter des frais de transport tant de cette partie que des engrais nécessaires à ses terres.

La population totale est de 1540 habitants (en marge correction : "total de population, on donne 1654M)". Suit une analyse de chaque activité agricole :

Terres labourables

"Les terres labourables ou semables sont divisées en trois classes à raison de leur différent produit.

On laboure la plus grande partie avec des charrues qui suffiraient pour annoncer combien les arts et métiers ont fait guère de progrès dans ce pays là depuis leur invention, et l'on pioche celles qui se trouvent perchées sur des précipices et en pente trop rude pour exposer des bestiaux.

On donne trois labours à la terre de toutes les classes y compris celui qui est nécessaire pour couvrir la semence. Un seul homme conduit la charrue attelée de deux bœufs.

L'on est point dans l'usage de sarcler les bleds, si quelque fois l'on va y arracher quelques herbes, c'est pour en nourrir des ânes ou des mulets.

Les engrais qu'on emploie proviennent des pailles ou fourrages consommés dans la commune ; si l'on pouvait utiliser ceux des bestiaux qui broutent sur les montagnes il en résulterait une grande amélioration des terres, mais ils sont entièrement perdus pour la culture.

Toutes les terres labourables ont besoin d'une année de repos après chaque récolte, et l'on ne peut point généralement laisser reposer plus longtemps celles de 2ème ou 3ème classe, attendu que dans presque tous les champs, il s'en trouve une partie plus ou moins grande de chaque classe et qu'on est forcé de les labourer ensemble. Il semble même qu'on sème la même quantité de semence dans les trois classes cependant le cultivateur a soin quand il sème de remplir moins sa main lorsqu'il passe dans la partie faible, mais cette différence est si minutieuse qu'on se bornera à y avoir égard, sans calcul particulier.

Il en résulte qu'on jette savoir un septier de semence par septerée de toute classe.

Jardins ou Terre arrosable

Les jardins de Tende consistent en quelques petits lambeaux de terrain situés près du village chef lieu, qui à raison de la facilité qu'on a d'y jeter des engrais et de les arroser sont devenus propres à fournir des légumes ou herbes potagères pour la consommation de chaque propriétaire.

Vignes

Les vignes sont divisées en trois classes, à raison de la différence de produit qui a pour cause principale le différent degré d'élévation ; la partie supérieure est toujours la plus mauvaise, parce que la substance du terrain et des engrais qu'on porte descend toujours vers la partie inférieure, malgré le soin qu'on a d'y bâtir des murs de soutènement.

Le terrain en lui-même ne peut nullement être assimilé à aucune des classes des terres labourables ; si l'on n'y eut planté des vignes, il eut été abandonné à la stérilité naturelle, ou à la simple production de quelques herbes comme pâturage.

L'on est point dans l'usage de laisser des espaces de terrains libres entre les différentes rangées de vigne comme dans les communes voisines des cotés de la mer, de sorte qu'on n'y trouve d'autre produit que celui du vin.

Il faut un échelas à chaque pied de vigne, et sans perches horizontales. La durée de la vigne est perpétuelle au moyen du renouvellement et remplacements périodiques qu'elle reçoit.

Les vins récoltés sont tous de si mauvaise qualité qu'on ne saurait les faire entrer dans le commerce, chaque propriétaire ou cultivateur s'en sert pour son usage seulement. Il est considéré comme un revin ou piquette de vigneron.

La vigne se cultive à la pioche une fois seulement par année ce qui prouve le peu de cas qu'on fait de ce genre de production.

Bois de châtaigniers

Les bois de châtaignier sont divisés en trois classes à raison de la faiblesse ou de la vigueur des arbres.

Le territoire sur lequel ils se trouvent plantés serait absolument de nulle valeur, s'il n'était propre à ce genre de production ; il ne serait pas même propre à servir de pâturage, puisqu'il est entièrement encombré de rochers mouvants qui sont descendus des cimes des montagnes voisines. L'on est dans l'usage dans tous les pays de châtaignes d'abandonner la moitié de la récolte pour faire recueillir l'autre, et surtout dans les pays difficiles comme Tende.

Pâturages

Les pâturages sont divisés encore en trois classes.

La première produit de l'herbe en abondance et propre à nourrir des vaches, des brebis ou des chèvres à volonté ; transportés dans un climat plus doux ils auraient une grande valeur, mais quand on considère qu'ils ne peuvent être fréquentés par les troupeaux que pendant 4 mois de l'année au plus et pendant la belle saison ; que pendant ce temps là les herbes sont à vil prix presque partout et principalement dans les lieux escarpés où il arrive de fréquents accidents aux bestiaux qui se précipitent dans les torrents ; quand on considère enfin que quelque précaution que l'on prenne pour affermer annuellement la totalité, il n'est jamais possible d'y parvenir, alors on est forcé de revenir de sa première opinion.

La deuxième classe est moins fertile en herbe, ou située dans des lieux plus escarpés ou moins à portée d'être affermée à raison de son éloignement des lieux fréquentés.

La troisième enfin comprend les sommets des montagnes presque abandonnées aux aigles et aux chamois et les précipices arides, que les chèvres peuvent à peine aborder sans danger.

Bois de mélèzes, de pins, de hêtres, taillis et haute futaie

Les arbres de haute futaie sont à peu près de nulle valeur dans la commune de Tende à raison des difficultés de transports ; on les considère même comme un funeste présent de la nature, puisqu'ils portent préjudice aux pâturages à raison de leur ombre. Il résulte de cette particularité locale que pour l'évaluation du revenu net, il est presque inutile de faire la moindre distinction entre les bois de haute futaie et les taillis, ni même entre les différentes espèces d'arbres quoique les mélèzes soient généralement les plus précieux. Il convient d'avoir égard principalement à l'abondance des pâturages, sans cependant négliger entièrement dans les considérations intimes, la plus grande beauté des arbres et la plus ou moins de possibilité de les rendre utiles d'après les différentes localités.

Usines, moulins à farine et a foulon

Il existe dans la commune de Tende quatre moulins à farine qui, ayant une valeur locative, seront compris dans l'état de classement parcellaire de propriétés bâties, pour leur valeur locative après avoir été compris dans le premier cahier pour la superficie seulement ainsi qu'il est prescrit par les lettres du Ministre en date de mars, avril et juillet 1807.

Maisons

La totalité des maisons bâties sur le territoire de la commune de Tende sont uniquement destinées à l'exploitation rurale ou de la mine à plomb et à loger les cultivateurs et ouvriers à l'exception de quelques auberges ou cabarets, qui à raison du voisinage de la grande route ont une valeur locative. De ce nombre se trouve la cy devant auberge de la Cà appartenant au gouvernement ; quoique entièrement privée de couvert, elle serve encore à remiser du foin et de la paille sous des voûtes au risque d'en voir pourrir une grande partie et à loger quelque malheureux voyageur qui étant surpris par la tourmente sur le col de Tende, ne trouve d'autre asile que cet affreux cloaque pour éviter une mort à peu près certaine.

D'après les principes établis l'expert n'a point cru pouvoir se dispenser de comprendre ce reste d'auberge avec les autres et la partie des maisons habitée par les cultivateurs sur l'état de classement parcellaire des propriétés bâties, mais avec un revenu très modique et uniquement pour se conformer ponctuellement aux instructions", (fin de citation)

L'aspect fiscal de cette étude et d'une étude similaire conduite à La Brigue provoqua un tollé contre le dit inspecteur des impôts ; les deux communes généralement assez hostiles l'une envers l'autre se retrouvèrent étroitement solidaire face à l'impôt.